

Commune de LE PARC

Dossier n° PC 050535 26 00004

date de dépôt : 09 mars 2026

date affichage de l'avis de dépôt : 09 mars 2026

demandeur : Jacques GAUQUELIN

pour : Transformation d'un ancien bâtiment à usage d'habitation

adresse terrain : LA COURJEUVE - BRAFFAIS (nelle
adresse 291 rte de saulbesnon) 50870 LE PARC

CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
délivré par le Maire au nom de la commune

Vu l'avis favorable conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 25 juin 2026 ;

Le maire de la commune de LE PARC certifie qu'il ne s'est pas opposé au permis de construire déposée par Jacques GAUQUELIN enregistrée sous le numéro PC 050535 26 00004 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 09 juin 2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à LE PARC, le 10 juillet 2026

Le maire,
Marc LENEVEU



Pour information :

La présente décision est génératrice du paiement de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologie préventive pour lesquels un titre de recettes vous sera transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour tout montant supérieur à 1500 euros, celui-ci sera dû en deux échéances, à 12 et 24 mois après la date de décision de la présente autorisation. En deçà de ce montant, la totalité de la somme sera due en un seul versement.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

